



COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU MARDI 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, mardi 16 novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 9 novembre 2021 se sont réunis à la salle des fêtes, Chemin de la Cave aux Loups, sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Coquille (Champigny sur Yonne), Devinat (Chaumont), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Babouhot (Gisy les Nobles), Cots (Pailly), Gesserand (Perceneige) ; Aubert (Plessis saint Jean), Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines) Bardeau P. (Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau, Beaumont (Villeblevin), Laventureux (Villenavotte), Bourreau, Coutouly, Piète, Cochenne, Sineau (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vineuf)

Était présent (suppléant) : Madame et Monsieur Khebizi (Compigny), Guéret (Michery), Bastien (Villeperrot)

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Fouet, Brochier (Champigny sur Yonne), Bonneau (La Chapelle sur Oreuse), Villemanoche non représentée par la délégation spéciale

Pouvoirs : M. Dorte donne pouvoir à M. Spahn, Mme Duval donne pouvoir à M. Joly, Mme Desserey donne pouvoir à M. Chislard, Mme Bardeau donne pouvoir à M. Bardeau, Mme Dauphin donne pouvoir à M. Nezonnet

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Madame Rangdet a été élue secrétaire de séance

La séance est ouverte à 18h30

Présents	Pouvoirs	Votants
29	5	34

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Communautaire du 23 septembre 2021.

Rendu compte des décisions prises par le Président

Numéro	Date	Organisme	Objet
2021.25	20/09/2021	Cabinet INLO	Convention d'honoraire du Cabinet INLO – Société d'Avocats
2021.26	14/10/2021	Bureau Empreinte Humaine	Mission d'accompagnement ressources humaines
2021.27	19/10/2021	Commune de Sergines	Mise à disposition à titre gracieux de salles communales pour l'École de musique et de théâtre Yonne Nord
2021.28	19/10/2021	Commune de Sergines	Mise à disposition à titre gracieux de salles communales pour le Service Jeunesse

1) ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

▪ 2021-91 Consignes de tri étendues – signature du marché

Le Président rappelle à l'assemblée qu'un marché de renouvellement du marché de tri des déchets ménagers et assimilés en extension de consignes de tri a été lancé le 6 octobre 2021.

Les membres de la Commission d'appel d'offres (CAO) se sont réunis le 16 novembre 2021 pour analyser les offres reçues selon les critères énoncés (60% pour le prix – prix de la prestation, 40% pour la valeur technique de l'offre proposée).

Le Conseil autorise le Président à signer le marché avec la Société SEINE ET YONNE RECYCLAGE (18 chemin de la Noue – 89340 Villeneuve la Guyard) et tous documents se rapportant à ce dossier,

Montant total du marché : 1 034 816 € HT soit 1 096 072,48 € TTC pour la durée du marché (4 ans) tel qu'il résulte au détail quantitatif estimatif,

Durée d'exécution du marché : accord cadre prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée ferme de vingt-quatre mois (24) jusqu'au 31 décembre 2023, reconductible expressément trois mois avant l'échéance pour deux périodes de douze mois (12) chacune sans que le terme du présent marché ne puisse être postérieur au 31 décembre 2025

▪ **2021.92 Avenants 2021 du Contrat pour l'Action et la Performance (CAP 2022) et du Contrat Type (Papiers graphiques)**

Ces avenants font suite à l'entrée en vigueur de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire et de ses textes d'application (loi AGEC).

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité les avenants n°1 du Contrat pour l'Action à la Performance et le Contrat Type (papiers graphiques)

▪ **2021.93 Appel à projet CITEO pour l'extension des consignes de tri**

Le Conseil Communautaire accepte à la majorité (une voix contre) de se porter candidate au dernier appel à projet CITEO en faveur de l'extension des consignes de tri

▪ **2021.94 Équipe projet - Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA)**

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque collectivité ou établissement public de coopération intercommunale en charge de la compétence de gestion des déchets

Afin de réaliser ce programme, il convient de constituer un groupe de travail composé d'élus et de technicien.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité, que le Comité de Pilotage soit constitué, outre les techniciens de la CCYN, de :

- SPAHN Thierry, Président
- CHISLARD Patrick, Vice-président en charge de l'environnement et le développement durable
- HAUTECOEUR Tatiana, Maire de Villeperrot

▪ **2021.95 Avis sur l'exploitation temporaire d'une installation de terres inertes (Société Chèze)**

Le Conseil émet une vive réserve pour le traitement du méthane et demande que la Société Chèze précise de quelle manière elle va traiter cette problématique,

Il donne un avis favorable afin que ce site devienne un parc photovoltaïque,

3) AFFAIRES GÉNÉRALES

▪ **2021-96 Modification de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des 2/3 des membres présents et des suffrages exprimés :

➤ **DÉCLARE** d'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »

- Le versement d'une contribution de fonctionnement au Pôle Économie et Insertion Professionnelle du Sénonais – PEIPS,

➤ **DIT** que l'intérêt communautaire pour le « versement d'une contribution de fonctionnement au PEIPS sera exercé à compter du 1^{er} janvier 2022

➤ **PREND ACTE** que l'exercice de la compétence pour le « versement d'une contribution de fonctionnement au PEIPS » fera l'objet d'un calcul de charges par la CLECT et d'une prise en compte au titre des attributions de compensation des communes pour une application en 2022

▪ **2021.97 Approbation du montant définitif des attributions de compensation pour 2021**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de fixer le montant des attributions de compensation définitives pour l'année 2021.

▪ **2021.98 Convention de mise à disposition de locaux au SDIS de l'Yonne**

la Communauté de Communes dispose de locaux à Pont sur Yonne pouvant être mis à disposition du SDIS pendant la durée des travaux du centre d'incendie et de secours situé à Pont sur Yonne ;

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux au SDIS de l'Yonne.

3) FINANCES

▪ **2021-99 Provision pour créances douteuses**

La CCYN propose au regard des impayés des dernières années combinés à la volonté d'avoir une gestion comptable fiable, de mettre en œuvre une provision pour créances douteuses.

Le Conseil Communautaire accepte l'unanimité la création d'une provision pour créances douteuses et fixe le montant de cette provision pour les budgets de la CCYN comme suit :

Budget principal : 2 598 €

Budget annexe du SPANC : 100 €

Budget annexe de l'aérodrome : 100 €

▪ **2021-100 Décision modificative n°1 - Budgets annexes du SPANC et de l'Aérodrome**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité les décisions modificatives n°1 des budgets annexes du SPANC et de l'Aérodrome comme suit :

- la décision modificative n° 1 du budget annexe **du SPANC** comme suit :

Art 6063 : fournitures de petit équipement : - 100 €

Art 6817 : provision pour créances douteuses : 100 €

- La décision modificative n° 1 du budget annexe de **l'aérodrome** comme suit :

Art 611 : prestations de services : - 100 €

Art 6817 : provision pour créances douteuses : 100 €

▪ **2021.101 Non remboursement de caution**

Le Président informe l'assemblée que le Conseil communautaire dans sa séance du 12 avril 2018 a renouvelé le bail de location du pavillon d'habitation sis 17 route de Paris à Pont sur Yonne, les locataires ont libéré les lieux le 27 décembre 2018 en laissant des loyers impayés représentant 5 mois de loyer soit la somme de 3 250 €.

Les titres n'ayant jamais été émis à l'encontre des locataires, il est proposé de ne pas restituer la caution ramenant le total des loyers non perçus à 2 600 €.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de ne pas restituer la caution et de prendre en charge les loyers versés entre janvier 2018 et janvier 2019, cette somme sera affectée aux impayés de loyer. L'Assemblée décide également de ne pas engager de poursuites pour les mois de novembre et décembre 2018, les autres mois étant frappés de la prescription d'assiette.

▪ **2021.102 Avenant n°1 à la convention avec le Département 89 pour la collecte des déchets ménagers et assimilés**

Le Département est responsable du ramassage des déchets ménagers et assimilés abandonnés par les usagers le long des routes départementales.

Lors du vote de l'avenant le 24 septembre 2021 par le Conseil Départemental, l'Assemblée a modifié dans le préambule l'effet rétroactif au titre de l'année 2020. Le Conseil Départemental a demandé une date d'effet sur l'année 2021.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le nouvel avenant n°1 pour la collecte des déchets ménagers et assimilés abandonnés sur le domaine public routier départemental.

▪ **2021.103 Décision modificative n°3 du Budget principal**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la décision modificative n° 3 constatant l'équilibre de la balance comme suit :

Budget Principal	Budget voté	DM1	DM2	DM3	Total Budget
Fonctionnement					
Dépenses	10 420 000,00	-88 413,00	38 400,00	61 235,46	10 431 222,46
Recettes	10 420 000,00	-88 413,00	38 400,00	61 235,46	10 431 222,46
Investissement					
Dépenses	2 378 115,00	365 200,00	0,00	0,00	2 743 315,00
Recettes	2 378 115,00	365 200,00	0,00	0,00	2 743 315,00

▪ **2021.104 Protocole transactionnel (mise à disposition de locaux et de personnel) Villeneuve la Guyard**

La majorité des suffrages n'ayant pas été réunie (8 abstentions, 13 voix contre), le Conseil Communautaire rejette le protocole transactionnel tel que transmis par la Commune de Villeneuve la Guyard, relatif à la mise à disposition des locaux lors de l'accueil extrascolaire et de mercredi pour la période du 1er septembre 2018 au 31 décembre 2019,

Il décide également de ne pas voter le montant de l'indemnité transactionnelle à l'égard de la Commune de Villeneuve la Guyard s'élevant à la somme de 17 349,97 €,

4) RESSOURCES HUMAINES

▪ **2021-105 Convention avec le CDG 89 – honoraires et frais médicaux (secrétariat des instances médicales)**

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer la convention de prise en charge des honoraires et frais médicaux par le CDG89 dans le cadre du secrétariat des instances médicales et aux modalités de leur remboursement.

▪ **2021-106 Convention de mise à disposition de personnel de la Communautés de Communes Yonne Nord au profit des communes membres sur l'entretien des espaces verts**

Cette convention a pour objet de définir les relations contractuelles entre la CCYN et les communes dans lesquelles l'équipe verte est amenée à intervenir.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de personnel de la Communautés de Communes Yonne Nord au profit des communes membres pour l'entretien des espaces verts.

5) SERVICE A LA POPULATION

▪ 2021-107 Adhésion au Pôle Économie et Insertion Professionnelle du Sénonais – PEIPS

Le PEIPS (Mission Locale) est une structure destinée à accompagner les jeunes déscolarisés âgés entre 16 et 25 ans dans les démarches liées à leur vie quotidienne et notamment sous l'angle de l'insertion professionnelle, formation, santé, mobilité et logement.

Les communes suivantes versent une contribution au PEIPS :

- communes rattachées au SIVOM du Nord Sénonais

En 2021, la cotisation demandée aux communes était de 1 € par habitant.

Suite à la modification de l'intérêt communautaire au titre de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire », le Conseil communautaire, à l'unanimité décide d'adhérer au Pôle Économie et Insertion Professionnelle du Sénonais – PEIPS, à compter du 1^{er} janvier 2022 et de participer au financement du PEIPS par le versement d'une contribution annuelle,

Le Conseil communautaire prend acte que la prise en charge de la contribution annuelle pour le compte des communes membres, sera étudiée par la CLECT pour une application en 2022,

2021-108 Mission supplémentaire « Lieu d'Information » (LINF) au sein du Relais Parents Enfants (RPE) – Habilitation CAF

Dans le cadre de la CTG, une nouvelle mission va incomber au RPE : LINF (Lieu d'Information).

Un LINF (Lieu d'Information aux familles), est au cœur de la rencontre de l'offre et de la demande sur le territoire, il permet de recevoir des demandes d'informations formulées en ligne par les familles et de prendre contact avec elles. Cette mission permet de centraliser les demandes d'accueil du territoire (visibilité de la demande qui contribue à la mission d'observation) ; Cela permet d'offrir un accompagnement personnalisé aux familles dans leur parcours de recherche. Il contribue au travail en réseau avec les acteurs locaux du territoire.

Le Conseil communautaire approuve l'extension de l'offre de services du RPE par un LINF et autorise le Président à signer la convention avec la CAF.

La séance est levée à 21h00

Fait à Pont sur Yonne le 18 novembre 2021

pour affichage



Le Président
Thierry SPAHN

Le procès-verbal complet de la séance peut être obtenu sur demande auprès de votre Mairie ou du Secrétariat de la Communauté de Communes Yonne Nord